



Gestion des indices du groupe Westfalen

1 Objectif et finalité

Dans le cadre de la directive européenne relative aux lanceurs d'alerte, de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte et de la loi sur le devoir de vigilance de la chaîne d'approvisionnement, le Groupe Westfalen a mis en place un service de signalement des éventuelles violations de la conformité, auquel les employés du Groupe Westfalen, mais aussi des tiers tels que les candidats, les anciens employés, les stagiaires, les fournisseurs et les partenaires commerciaux.

Le Groupe Westfalen considère l'introduction d'un système de dénonciation et la gestion des dénonciations qui en découle comme un élément essentiel et nécessaire de son système de gestion de la conformité.

2 Domaine d'application

Cette description de procédure s'applique à l'ensemble du groupe Westfalen.

3 Abréviations et définitions

Loi sur la protection des informateurs, en allemand : Hinweisgeberschutzgesetzes (en bref : HinschG)

Loi sur le devoir de vigilance de la chaîne de livraison, en allemand : Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz (en bref : LkSG)

Règlement général sur la protection des données, en allemand : Datenschutzgrundverordnung (en bref : DSGVO)

Le service de signalement interne est le lieu où sont signalés les éventuels manquements à la conformité.

Les personnes qui fournissent des informations peuvent être des employés du Groupe Westfalen, mais aussi des tiers tels que des candidats, d'anciens employés, des stagiaires, des fournisseurs et des partenaires commerciaux.

4 Description

a) Service de signalement interne

Les tâches de la cellule de signalement interne consistent notamment à exploiter les canaux de signalement internes, à vérifier le bien-fondé des signalements et, le cas échéant, à prendre des mesures de suivi.

La cellule de renseignement financier interne est dotée des pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions, notamment pour examiner les signalements et en assurer le suivi.

De même, les personnes chargées de mener la procédure offrent des garanties d'impartialité, elles sont indépendantes et ne sont pas liées par des instructions. Ils sont tenus au secret professionnel et ont signé à cet effet une déclaration de confidentialité.

b) Entrée ou Enregistrement d'une notification

Notre système de dénonciation (disponible à l'adresse vispato@westfalen.com) permet aux personnes qui font des signalements (même anonymes) de déposer une plainte ou de signaler des circonstances qui laissent supposer la violation d'une loi ou d'un code de conduite.

Le système peut être configuré en plusieurs langues, notamment en allemand, en néerlandais et en français, pour une utilisation conviviale.

Dans l'esprit d'une conception large de la conformité, il convient en principe d'enquêter sur tous les messages plausibles (même anonymes) qui indiquent une violation des règles internes ou externes.

Après avoir sélectionné l'une des catégories susmentionnées, le lanceur d'alerte peut décider si l'alerte doit être totalement anonyme ou simplement confidentielle. Une anonymisation complète signifie que l'avis est enregistré sans informations personnelles identifiées ou identifiables, alors que dans le cas d'une soumission confidentielle, l'avis est enregistré avec le nom et l'adresse électronique. Toutefois, les données personnelles sont ici aussi cryptées et ne peuvent être consultées que par les destinataires de l'avis qui leur ont été attribués.

Après une description de l'incident à établir individuellement par le lanceur d'alerte, dont le texte sera automatiquement anonymisé s'il le souhaite, le lanceur d'alerte peut indiquer s'il souhaite être disponible pour répondre à des questions. En cas de réponse positive, l'auteur de la notification reçoit, après enregistrement, un lien vers la notification envoyée, ce qui permet de consulter les demandes de précisions à l'aide d'un mot de passe à attribuer. De même, la personne qui signale voit que le message est uniquement transmis aux interlocuteurs du service interne de signalement. En outre, elle peut choisir si, pour un meilleur anonymat, l'alerte est transmise à la cellule de signalement interne avec un délai aléatoire pouvant aller jusqu'à trois heures ou si elle est transmise immédiatement, sans délai.

Après avoir validé le bouton "Soumettre une remarque", la personne qui a fait la remarque reçoit une confirmation automatique que la remarque a été transmise. De même, le lien pour d'éventuelles demandes de précisions est affiché ici, si cette option a été sélectionnée.

Si des informations ne sont pas reçues par le biais du système d'alerte, mais par d'autres personnes de l'entreprise, la cellule d'alerte interne doit en être informée pour un traitement ultérieur.

c) Traitement des avis

Il sera donné suite à cette remarque dans le respect de la loi et des règles internes, et en tenant compte des intérêts de toutes les parties concernées.

Si la remarque ne semble pas plausible, le processus se termine par une remarque correspondante du service interne de déclaration dans le système. Même si aucune infraction n'est constatée dans un cas concret, il peut toutefois être indiqué de proposer des modifications des processus de travail et des processus commerciaux, ainsi que des modifications des règles d'organisation et de comportement.

Si, après un contrôle de plausibilité, il existe un soupçon raisonnable d'infraction à la loi pénale ou de violation du code de conduite ou de la loi sur la protection de l'environnement, l'employeur doit prendre les mesures qui s'imposent. Si l'enquête révèle l'existence d'autres règles internes contraignantes et que l'information semble plausible, le service interne de signalement procède à des investigations supplémentaires.

Le bureau de signalement interne peut mener des enquêtes internes à cet effet et contacter les personnes et les services concernés. Dans le cadre de l'examen, le bureau de communication interne peut par exemple aussi mener des entretiens avec la personne qui a fourni l'information (si elle est connue) et avec les personnes mises en cause afin d'obtenir des informations supplémentaires.

Les droits éventuels des personnes interrogées à garder le silence doivent être respectés. Il faut toutefois tenir compte du fait que le salarié est en principe tenu de fournir des informations en raison de son



Page 2 Gestion des indices du groupe Westfalen

devoir de loyauté envers l'employeur (BVerfG, Beschl. v. 13.01.1981-1 BvR 116/77, NJW 1981, 1431).

Pendant la durée de l'examen, le contact doit être maintenu entre le service de signalement interne et la personne qui a donné l'alerte (si elle est connue). Dans la mesure où cela ne complique pas l'examen ou si la personne qui a donné l'alerte est empêchée d'agir ou si d'autres raisons ne s'y opposent pas, elle doit être informée des progrès intermédiaires.

Le bureau de communication interne conclut son examen par un rapport d'examen (note). Le destinataire du rapport d'audit est le Conseil d'administration du Groupe Westfalen, dans la mesure où le cas de suspicion est justifié par les personnes impliquées ou par les personnes chargées de l'audit. Les personnes concernées doivent être informées de l'existence d'une infraction et de son importance pour les personnes concernées ou pour les faits qui leur sont reprochés.

Comme alternative à la procédure d'examen esquissée ci-dessus, le service de signalement interne peut renvoyer le lanceur d'alerte (s'il est connu) à d'autres autorités compétentes - dans le cadre d'une évaluation au cas par cas -, clore la procédure pour manque de preuves ou pour d'autres raisons, ou transférer la procédure à une autorité compétente en vue d'une enquête plus approfondie (par exemple B. Procureur / Police). Le service de signalement interne documente ce fait avec une justification dans la note finale.

Lors du traitement des informations, il convient de veiller à ne pas compromettre les enquêtes des autorités de poursuite pénale, par exemple en perdant des preuves ou en avertissant des personnes soupçonnées d'avoir commis un délit.

d) Prendre des mesures pour améliorer

L'objectif de la cellule de signalement interne est d'identifier, par le biais du signalement, les éventuels points faibles en matière de conformité au sein du Groupe Westfalen. En outre, la cellule de signalement interne doit prendre des mesures appropriées dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, afin que les violations de la conformité révélées ne se reproduisent pas.

e) Obligation d'information vis-à-vis du donneur d'alerte

L'auteur de l'alerte doit être informé de manière aussi complète que possible sur le traitement de l'alerte soumise. Cela comprend à la fois un accusé de réception et une présentation des mesures de suivi prévues et prises, ainsi que les résultats d'une éventuelle enquête, dans la mesure où aucune notification anonyme n'est effectuée.

Un retour d'information sur les mesures de suivi doit être fourni à l'auteur du signalement (s'il est connu) dans un délai raisonnable - 3 mois maximum.

Si, exceptionnellement, des retards devaient se produire, la personne qui a fait la remarque doit également en être informée dans le délai susmentionné.

Un retour d'information à l'auteur du signalement ne peut avoir lieu que dans la mesure où il n'affecte pas les recherches ou les enquêtes internes et ne porte pas atteinte aux droits des personnes qui font l'objet d'un signalement ou qui sont mentionnées dans le signalement (par exemple, par exemple, pour des raisons de protection des données).

En outre, le service de signalement interne permet au lanceur d'alerte de poser d'éventuelles questions et est également disponible pour une rencontre personnelle sur demande.

f) Obligations d'information vis-à-vis de la personne signalée

Les personnes concernées par un avis sont informées le plus tôt possible de l'avis reçu et de leur obligation de fournir des informations ainsi que de leur droit de rectification. Toutefois, s'il existe un risque important que cette notification compromette l'enquête sur les faits, la notification peut être reportée jusqu'à la fin de l'enquête ou jusqu'à ce que la personne concernée ait été informée. être reportée jusqu'à ce que le risque pertinent disparaisse.

Un faux soupçon dans le cadre d'un signalement ou d'une divulgation peut avoir des conséquences importantes pour les personnes concernées. Les effets peuvent ne pas être totalement réversibles. Par conséquent, les personnes lésées ont droit à la réparation du préjudice subi du fait d'une déclaration ou d'une divulgation inexacte, intentionnelle ou due à une négligence grave. En outre, l'identité des personnes qui signalent intentionnellement ou par négligence grave de fausses informations n'est pas protégée contre la divulgation en vertu de la loi HinSchG. Dans le cas d'une telle fausse déclaration, les personnes faisant l'objet de cette déclaration ont un intérêt légitime à connaître l'identité de la personne qui a fait la déclaration afin de pouvoir, le cas échéant, faire valoir des droits à réparation.

g) Respect de la législation sur la protection des données

Le respect des dispositions légales relatives à la protection des données est assuré par le service interne de notification ; en particulier, le service interne de notification respecte les dispositions relatives à la protection des données lors du traitement des données à caractère personnel.

La base juridique pour le traitement des données à caractère personnel est l'art. 6 par. 1 lit. c DSGVO en liaison avec le § 10 HinSchG. La norme couvre également le traitement des catégories particulières de données à caractère personnel visées à l'art. 9 DSGVO. Lorsqu'elle traite des catégories particulières de données à caractère personnel pour les finalités visées à la première phrase, le service de signalement interne doit prévoir des mesures appropriées et spécifiques pour sauvegarder les intérêts de la personne concernée. L'article 22, paragraphe 2, deuxième phrase, de la loi fédérale sur la protection des données s'applique en conséquence.

En outre, une information complète sur les traitements de données est nécessaire, conformément à l'art. Art. 13, 14 DSGVO et ce, en règle générale, vis-à-vis de toutes les personnes dont les données à caractère personnel sont traitées.

En outre, une analyse d'impact sur la protection des données doit être effectuée dans le cadre de la mise en œuvre. Dans la mesure où des tiers externes sont chargés de la mise en place et de l'exploitation de la ligne d'urgence interne dans le cadre d'un traitement de commande, les directives relatives au traitement des données de commande doivent être respectées, cf. Art. 28 DSGVO.

Dans le cas d'un avis confidentiel, les données personnelles collectées se limitent à l'identité, à la fonction et aux coordonnées des personnes concernées et de celles qui ont émis l'avis, ainsi qu'aux autres données personnelles impérativement nécessaires au traitement des faits. En revanche, dans le cas d'un signalement anonyme, aucune donnée personnelle de l'auteur du signalement n'est collectée ou enregistrée.

Les données à caractère personnel issues d'un signalement transmis ainsi que les données à caractère personnel collectées lors d'enquêtes menées sur la base d'un signalement transmis ne peuvent en principe être utilisées que pour détecter et élucider des infractions pénales et de tels manquements aux obligations du droit du travail pouvant donner lieu à une résiliation immédiate de la relation de travail pour motif



Page 3 Gestion des indices du groupe Westfalen

grave, pour réagir et sanctionner de manière appropriée et pour prévenir des infractions similaires à l'avenir.

5 Responsabilités

Le service de signalement interne est composé d'au moins deux personnes qui sont également des collaborateurs du Groupe Westfalen ou devraient être. Si nécessaire, le groupe de personnes peut être élargi. Il est possible de savoir de quelles personnes il s'agit concrètement lors de / avant l'envoi d'une déclaration.

6 Documentation

Les personnes chargées de recevoir les notifications au sein d'une cellule de renseignement financier documentent toutes les notifications reçues de manière à ce qu'elles puissent être consultées en permanence, dans le respect du principe de confidentialité.

Si le signalement est effectué par téléphone ou par un autre moyen de transmission vocale, un enregistrement sonore utilisable de la conversation ne peut être effectué qu'avec le consentement de la personne qui a signalé l'incident. La documentation est généralement disponible trois ans après la fin du Procédure à supprimer. La documentation peut être conservée plus longtemps pour répondre aux exigences de la HinSchG ou d'autres dispositions légales, aussi longtemps que cela est nécessaire et proportionné.

Lorsqu'un employé reçoit un avertissement en vertu du droit du travail, les règles du droit du travail relatives au traitement des avertissements s'appliquent également à la conservation des données à caractère personnel qui constituent la base de l'avertissement.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des remarques :

Groupe Westfalen, Legal & Compliance

Dr. Lena Brechtken

Avocate d'entreprise et responsable de la conformité

Industrieweg 43, 48155 Münster

Tél. +49 (0) 251 695 0

legal@westfalen.com